AVENANT REGLEMENT PARTICULIER DE L'ENDURO DU PLATEAU Le 28 mai 2017 (sous réserve de modification)

ARTICLE 1 Le Moto club du Plateau de ROCROI organise le 28 mai 2017 un enduro zone européenne au départ de MON IDEE 08260 .Horaire de manifestation : 8h00 à 20h00 Pour cette épreuve, il sera appliqué le règlement FFM et celui de la LMCA. Chaque participant doit connaître ces règlements et s'engage à les respecter sans réserve

ARTICLE.2 PLAQUES NON FOURNIES par l'organisateur
Selon le règlement FFM 2017

INTER	INTER	3 plaques ROUGES
(ligue 1)		numéros BLANCS
CHAMPIONNAT	Français E1-E2-E3	3 plaques JAUNES
(ligue1)	Belges Nationaux-Espoirs	numéros NOIRS
TROPHEE	Français E1-E2-E3-Féminine-50CC	3 plaques VERTES
(ligue 2)	Belges Gentlemen-Juniors-Expert-Girl-50cc	numéros BLANCS
CRITERIUM	Français E1-E2-E3	3 plaques NOIRES
(ligue 3)	Belges Randonneurs	numéros BLANCS

Cette épreuve compte pour les championnats de Champagne, Flandres, Lorraine, Picardie, Ile de France, Alsace, Bourgogne, Normandie ainsi que pour le championnat national de Belgique

ARTICLE 3 ENGAGEMENTS:

Les engagements se feront UNIQUEMENT sur www motott.fr AVANT le 1er MAI 2017 Les droits d'engagement sont fixés à 57€. Le nombre d'engagés est limité à 550 pilotes. Paiement CB OBLIGATOIRE (Débité 15 jrs avant épreuve) pour valider engagement L'attribution des numéros se fera à la seule discrétion du comité organisateur. Ce dernier se réserve le droit de refuser l'engagement d'un concurrent sans avoir à en donner la raison. Si vous voulez rouler GROUPES, veuillez faire vos engagements GROUPES

<u>ARTICLE 4</u> Un circuit d'environ 130km à parcourir 1 – 1,5 ou 2 fois par les pilotes selon leurs catégories respectives.

Trois commissaires dans chaque spéciale .Les 4 spéciales seront chronométrés à chaque tour. Tout pilote quittant le tracé du parcours sera mis hors course sans appel possible.

Le non respect du code de la route sera sanctionné par une exclusion.

<u>ARTICLE 5</u>: Contrôles administratifs et techniques

Samedi 27 mai de 15h30 à 19h00 et dimanche 28 mai de 6h30 à 7h30

Les pilotes devront impérativement se présenter munis obligatoirement des documents suivants :

- licence FFM 2017
- PERMIS de conduire ou CASM et BSR pour les 50CC
- CARTE GRISE de la moto W et WW garage non admis
- Attestation d'ASSURANCE de la moto en cours de validité

<u>Dans le cas d'une attestation de type GARAGE</u> ne précisant pas le N° d'immatriculation , celle-ci devra être accompagnée d'un document émanant de l'assureur certifiant que la machine est bien assurée pour l'utilisateur désigné.(art 6 de FFM)

<u>En cas de prêt de la machine</u> , des attestations de prêt et d'assurance précisant l'immatriculation devront être fournies.

Pour les licences une manifestation, un certificat médical de moins d'un an et une autorisation de sortie de leur fédération pour les pilotes non licenciées FFM. Licence à pré remplirhyj, sur le site de la FFM et à fournir au contrôle administratif accompagné du règlement. http://www.ffmoto.org/journee-licence

Vérifications TECHNIQUES

Les motos devront être conformes au code de la route et de la FFM.

- CASQUE norme ECE22-05 et le numéro d'homologation doit commencer par 05
- Protection DORSALE et PECTORALE OBLIGATOIRE homologuée CE et label FFM Si elles ne bénéficient pas du label FFM ,elles devront être conformes aux normes suivantes :

- pectorale norme EN 14021,

- dorsale norme 1621-2,

-gilet intégral norme EN 14021, - gilet gonflable norme EN 1621-4

- PNEU FIM avant arrière OBLIGATOIRE
- Eclairage avant arrière (code-phare)
- Bouton coupe contact en état de fonctionnement et à portée de main
- Protège chaîne en sortie de boite (cache pignon)
- Garde chaîne et/ou guide chaîne (le pied ne doit pas passer)
- Protection mousse guidon
- Repose pieds non grippés et non soudés
- Garde boue plat (style cross) INTERDIT
- Plaque immatriculation fixée au garde boue (non écrite directement sur le garde boue) non coupante et ne doit pas dépasser de la largeur du garde boue
- Niveau SONORE CONTROLE DE TOUTES LES MOTOS AU SONOMETRE

REGLES DE CONDUITE

L'épreuve se déroulant sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront se conformer aux règles du code de la route. Tout manquement à cette règle, toute conduite irrespectueuse, toute reconnaissance motorisée des spéciales entraîneront la disqualification du pilote.

RAVITAILLEMENT ASSISTANCE

Des points de ravitaillement (CH) essence jalonneront le parcours. : 3 PAR TOUR Un tapis environnemental est exigé au stand. Sur chaque ravitaillement L'assistance du pilote devra disposer d'un extincteur (visible) Les suiveurs sont formellement interdits.

ARTICLE 6 OFFICIELS

Directeur de course : Mme LAMBINET Agnès Directeur technique: Mr VALLERAND Daniel Responsable relations : Mr LECOESTER Stéphane

Commissaires sportifs :- - Mrs RAGUET Patrick et Jean Paul LACHUT Joel

Commissaires techniques : Mr NOIRET Chronométrage et résultat : FCC TIMING Docteur de service : Do DELEBOIS de ROCROI

ARTICLE 7 : Remise des prix au PC Course à la fin de l'épreuve dans la mesure des possibilités techniques. Seules les réclamations déposées dans les 30 min seront étudiées ;

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment et sans contestation possible les termes de ce présent règlement